

Championnat de Saône et Loire Jeunes

Les 13 et 14 décembre 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Le comité départemental des échecs de Saône et Loire et le club de Mâcon Echecs organisent le Championnat de Saône et Loire Jeunes, homologué sous les numéros **69978, 69977** pour les catégories U8 et U10 et sous les numéros **69976, 69975, 69974** et **69973** pour les catégories U12, U14, U16 et U18-U20.

Le championnat est organisé en 5 tournois regroupant les catégories mixte et féminine de U8 à U16, ainsi qu'un tournoi Cadets/Juniors regroupant les catégories U18, U20, U18F et U20F.

Chaque tournoi comporte 5 rondes qui se dérouleront le **samedi 13 et le dimanche 14 Décembre 2025, au Complexe sportif des Saugeraies 153 rue Louise Michel 71000 MACON.**

Article 2 : Les règles du Jeu sont celles de la FIDE et de la FFE. Les appariements se font au système Suisse. Si celui-ci n'est pas réalisable en fonction du nombre de joueurs inscrits et pointés le jour du tournoi on passera en système **Toutes Rondes**, puis si nécessaire au système **Toutes Rondes en double ronde**. En cas de faible participation, des regroupements de plusieurs catégories d'âges pourront être autorisés.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et se seront acquittés de leurs droits d'inscription.

Article 3 : La cadence est de 30 minutes + 10 secondes par coup par joueur pour les catégories U8 et U10 et de 50 minutes + 10 secondes par coup par joueur pour les catégories U12, U14, U16 et U18-U20.

Article 4 : Pour les catégories U8 et U10, un joueur peut avoir 20 minutes de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait. Pour les catégories U12, U14, U16 et U18-U20, un joueur peut avoir 40 minutes de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait.

Article 5 :

Les participants doivent être licenciés dans un club de Saône et Loire. Licence A obligatoire.

Clôture des inscriptions :

- Samedi 13 décembre 2025 à 9h45 pour les catégories U12, U14, U16 et U18-U20.
- Dimanche 14 décembre 2025 à 9h45 pour les catégories U8 et U10.

Horaires des rondes :

	Samedi 13 décembre 2025	Dimanche 14 Décembre 2025
U12, U14, U16 et U18-U20	Ronde 1 : 10h Ronde 2 : 13h Ronde 3 : 15h30	Ronde 4 : 10h Ronde 5 : 13h
U8-U10		Ronde 1 : 10h Ronde 2 : 11h Ronde 3 : 13h Ronde 4 : 14h Ronde 5 : 15h

Avec l'accord mutuel des joueurs (familles), de l'organisateur et de l'arbitre, les horaires des rondes pourront être modifiés.

Article 6 :

Droits d'inscription : **5 euros**.

Article 7 :

Les parties seront comptabilisées comme suit : 1 point pour une partie gagnée, 0,5 point pour une partie nulle, 0 point pour une partie perdue ou un forfait.

Le classement est établi au nombre de points.

Départage des ex-aequo :

- Tournoi au système Suisse : 1) Buchholz Tronqué 2) Buchholz 3) Performance
- Tournoi toutes rondes : 1) La confrontation directe 2) le Sonneborn-Berger 3) la performance 4) l'âge (gain au plus jeune).

Dans chaque tournoi, les titres de Champion, Vice-champion, Championne et Vice-championne de Saône et Loire sont décernés. Le cas échéant, les joueuses peuvent cumuler les titres dans la catégorie mixte et dans la catégorie féminine.

Les titres de champions U18F, U18, U20F et U20 ne pourront être décernés qu'aux joueurs ayant participé au tournoi Cadets/Juniors.

Il n'y aura pas de matchs de départage. Le classement de la grille américaine ou Berger sera retenu.

Article 8 :

Le nombre de places qualificatives pour le Championnat de ZID correspond au tableau suivant :

Dépt	cat	Places
71	U8F	1
	U8	2
	U10F	1
	U10	3
	U12F	2
	U12	6
	U14F	3
	U14	6
	U16F	2
	U16	7

Article 9 :

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Les analyses sont interdites dans l'aire réservée au tournoi. Une aire réservée est prévue à cet effet. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi. Il est recommandé aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte. Un abandon du tournoi sans avertissement sera automatiquement signalé au directeur des titres, tournois et sanctions.

Article 10 :

Pour la promotion du Jeu d'Échecs, le fait de participer à la compétition autorise l'organisateur, le Comité départemental 71 et les médias accrédités à prendre des photos et des images des participants qui renoncent à leur droit à l'image. Si toutefois un parent s'y opposait il devrait en faire part dès le début de la compétition à l'organisateur afin que celui-ci prenne les mesures nécessaires.

Article 11 :

Pour les catégories U8 et U10, les articles A3 et A5 de l'annexe A des parties rapides du livre de l'arbitre sont utilisés pour l'ensemble de la compétition :

A.3 Les pénalités mentionnées aux articles 7 et 9 des Règles de Compétition sont d'une minute au lieu de deux minutes.

A.5.1. A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires,

A.5.1.1. Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.

A.5.1.2. Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2. Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il/elle agit en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire a l'autorisation de réclamer, à condition qu'il/elle n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les deux adversaires sans intervention de l'arbitre.

A.5.3. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur ou la demandeuse peut mettre la pendule en pause et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle qu'il/elle ne peut pas mater le roi adverse par une suite de coups légaux.

A.5.4. Si l'arbitre observe deux rois en échec ou qu'un pion est resté sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il/elle attend jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il/elle déclare la partie nulle.

A.5.5. L'arbitre doit aussi annoncer la chute du drapeau, s'il/si elle la constate.

Article 12 : Arbitre Principal : **Pierre Mangone AFO1**

Article 13 : Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement Intérieur.

**L'Organisateur,
Comité départemental 71**

**L'Arbitre Principal,
Pierre Mangone**